

Procès-verbal interne
de la 29e séance du 18 avril 1961

Présidence: M. Chaudet

Absent: M. le Président de la Confédération

Secrétaire: M. Oser

Ouverture: 9 heures.

Clôture: 11 heures 55.

M. Petitpierre.

M. le Vice-Président salue la présence de M. Petitpierre, qui a tenu à assister à la séance de ce jour avant de reprendre officiellement le travail.

Conférence franco-algérienne.

M. Petitpierre aborde la question des négociations franco-algériennes, qu'il entend traiter aujourd'hui sur deux points particuliers, avant l'ouverture d'un débat plus général en présence de M. le Président de la Confédération. Je pense, dit-il, que M. le Président de la Confédération a renseigné partiellement le Conseil fédéral sur les préalables. Si le département politique est intervenu, ce n'est pas spontanément. Il y a eu une démarche d'un représentant du GPRA. Un intermédiaire s'est adressé à M. Long. J'ai dit à M. Long de recevoir le représentant du GPRA et de l'écouter. Le premier entretien a eu lieu à Genève en décembre. L'Algérie a dit que le GPRA désirait reprendre le contact avec la France. Avec mon accord, M. Long a alors pris contact avec M. Joxe, qui a parlé de l'affaire au président de Gaulle. On nous a ensuite demandé d'organiser une première rencontre (Lucerne, février). Nous avons été priés de traiter l'affaire très discrètement. Il y avait au début deux personnes au courant en Suisse (chef du département et Long) et deux en France (de Gaulle et Joxe). Au moment de la rencontre de Lucerne, j'ai renseigné M. le Président de la Confédération et lui ai dit que le Conseil fédéral devrait rester tout à fait en dehors de l'affaire. Moi aussi je suis resté en dehors. La première rencontre a bien marché, la seconde a été plus difficile. D'emblée, il était entendu que la Suisse n'interviendrait pas dans les conversations et se bornerait à faciliter les contacts. La déclaration Joxe a été pour le GPRA le prétexte pour tout remettre en question. Le GPRA craignait un peu les négociations, d'autant plus que tel ou tel de ses membres importants n'étaient pas disponibles.

Il semble que les négociations pourront maintenant avoir lieu, Belkacem pouvant prendre la direction de la délégation. Je crois que nous avons agi selon notre ligne traditionnelle en cherchant à faciliter la solution pacifique d'un conflit. Mais il y a maintenant des faits inquiétants: attentat d'Evian, menaces. Ces faits nouveaux nous engagent à revoir les décisions

x pour le cas où
les contacts pris
en Suisse ne
donneraient
aucun résultat

xx. Les conversations ayant lieu sur un autre plan que gouvernemental.



prises (transports Genève-Evian; mesures de sécurité). Les menaces des ultras pour empêcher les négociations doivent être prises au sérieux mais ne doivent pas nous faire reculer. Nous avons le droit d'imposer aux Algériens les mesures de sécurité jugées nécessaires. Si le Conseil fédéral n'approuve pas ce qui a été fait, il doit le dire. On réexaminera alors le problème. Une fois connues, les menaces - de même qu'un incident grave - pourraient susciter un revirement dans l'opinion publique. Je sais que le département militaire est réservé et critique. J'ai voulu faire assurer la sécurité de M. Long, mais personne ne se déclarait compétent. Enfin, le ministère public a accepté de faire le nécessaire. Nous devons chercher à faciliter l'ouverture des négociations, dans l'intérêt de la France, mais aussi de l'Europe. ^{de tout l'Occident} Il faudra revoir la question des hélicoptères, avec lesquels les risques, ^{d'une certaine façon} sont aussi grands qu'avec les transports par route. Si la Suisse veut continuer de jouer un rôle international du genre en question, il faudrait mettre sur pied un appareil de sécurité qu'on puisse faire entrer en fonction le moment venu. Pour le moment, il convient de demander au département militaire, au ministère public et aux autorités genevoises de revoir à fond les deux problèmes principaux et les autres questions connexes. Le choix d'une autre ville est difficile. M. Helg a préparé, à titre éventuel, un projet de communiqué (qui a été distribué). Les services intéressés ne doivent plus discuter la question de compétence; ils doivent traiter les mesures à prendre.

M. Spühler constate qu'on a bien fait d'accepter la tâche confiée. La neutralité est un privilège qui nous oblige à prêter nos bons offices. Notre sort est d'ailleurs si étroitement lié à celui des autres pays que nous avons aussi intérêt à voir se régler le conflit algérien. Nous devons prendre certains risques. Il ne peut être question de revenir en arrière. On pourrait peut-être revoir la question du lieu de résidence de la délégation du GPRA. Ce sont les Français qui ont voulu le transport par hélicoptères. Le bateau serait peut-être un moyen plus sûr.

M. Chaudet relève qu'il y a une question de responsabilité à régler. Jusqu'à présent, on avait admis que les autorités de Genève étaient seules responsables de la sécurité. Je ne suis pas très rassuré à leur sujet. L'armée garde la villa. Un coup de main par terre est exclu. Mais il faudrait augmenter les effectifs pour assurer la sécurité des arrivées et départs des hélicoptères. Ces engins sont à la merci d'un coup de feu. Bois d'Avault est dans la ligne des atterrissages de Cointrin, donc facilement repérable. Les effectifs militaires qui gardent la villa sont disproportionnés par rapport au nombre des policiers (2). L'armée est peu propre pour ce genre de mission, surtout dans les conditions présentes. Ne devrions-nous pas dire que nous ne sommes pas en mesure de garantir la sécurité de la résidence et des transports? Sur le fond, je suis de l'avis qui vient d'être exprimé. Nous devons discuter le problème politique de notre intervention sans nous arrêter aux difficultés et aux

menaces. Le GPRA n'a-t-il pas réussi à nous extorquer une caution morale, une sorte de reconnaissance officielle? Quelle serait notre position si ^{du point de vue de la neutralité,} une crise éclatait en France? Il faudrait pouvoir imposer aux émissaires algériens un lieu de résidence plus facile à garder, Morges par exemple. La température monte rapidement chez les ultras, qui sont nombreux.

M. Bourgknecht constate que si le Conseil fédéral avait été saisi de la question en janvier ou février, il n'aurait probablement pas fait d'opposition. Il aurait été prêt à rendre les services demandés. Je ne crois pas qu'on puisse, sous l'angle de la neutralité, nous faire des reproches fondés. Les rebelles sont reconnus par la France, qui a déjà discuté avec eux à Melun. Nous pouvions penser que la France souhaitait le rétablissement des contacts. Le président de Gaulle est encore populaire. Le peuple français en a assez de la guerre. Il est prêt à abandonner l'Algérie. Maintenant qu'il y a relance de la conférence d'Evian, nous ne pouvons plus dire: "Résidez ailleurs, nous ne voulons pas courir des dangers." Y aurait-il d'autres lieux de résidence que Genève? Montreux? Un château isolé? Mais des manifestations de violence pourraient quand même se produire sur sol suisse. L'hélicoptère est un moyen de transport vulnérable. Il faudrait revoir cette question des transports avec la France. Les autorités genevoises doivent assurer le service d'ordre, mais il faut les aider. Il faut quelqu'un qui coordonne l'aide fédérale et assure la liaison avec Genève. Il convient de persévérer. Le vin est tiré ...

M. von Moos: Si les choses tournent mal, on adressera des reproches graves aux Suisses qui ont facilité la rencontre. Si tout réussit, on leur tressera des couronnes. Il ne faut pas se laisser trop impressionner par cet aspect-là. Je partage largement les craintes exprimées par M. Chaudet. Je ne pense pas que le Conseil fédéral aurait dit non si on lui avait soumis la question au début. Il ne peut être question de revenir en arrière. Le GPRA est plus ou moins reconnu par la France. Je me suis demandé s'il faudrait aussi traiter avec le mouvement nationaliste algérien. Nous ne pouvons aujourd'hui que prendre acte de ce qui a été fait, sans marquer aucune désapprobation. Pour les transports et la sécurité, il faut établir qui est responsable. Ce doit être le canton, mais aidé par la Confédération. Il serait bon de pouvoir choisir un autre lieu de résidence, mais cela n'empêcherait pas des attentats en Suisse. Le Conseil fédéral n'était pas engagé au début. Il l'est maintenant.

M. Tschudi déclare également qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. L'indépendance de l'Algérie est chose inéluctable. A longue échéance, l'affaire n'hypothéquera donc pas nos relations avec la France. La population française est pour la liquidation de la guerre. Nous devons chercher à réduire les risques sur sol suisse, sans songer à fixer un autre lieu de résidence.

M. Petitpierre regrette que la police genevoise ne soit plus dirigée par M. Knecht, qui avait une grande expérience des mesures à prendre lors de conférences internationales. Ce n'est pas la première conférence qui nous donne du souci, mais c'est la première qui implique des risques ^{d'attentats dirigés contre Genève et la Suisse} pour nous. Ces menaces ne pouvaient ^{être} être prévues au début. Il ne faut pas se borner à constater que Genève est responsable des mesures à prendre; il faut lui venir en aide. La grande masse en France souhaite la liquidation de la guerre, coûte que coûte. Je demanderai à M. Kohli de prendre contact avec le département militaire, le ministère public et les douanes pour régler les questions de sécurité. Nous pourrions faire revenir un représentant du GPRA pour l'informer des nouvelles mesures qui auront été décidées.

M. Chaudet mentionne qu'il n'a été troublé que dès le jour où la déclaration Joxe sur la participation du mouvement nationaliste algérien a mis la Suisse en porte à faux.

M. Petitpierre explique comment M. Joxe a été appelé à faire sa déclaration, qui n'est pas une déclaration proprement dite (réponse à des journalistes).

M. Chaudet donne l'assurance que le département militaire entend collaborer avec Genève pour le service d'ordre, les missions de garde étant confiées à l'armée. La liaison est assurée par le colonel Rilliet. Mais le problème général reste posé. La tendance de Genève est de nous faire endosser les responsabilités.

M. Petitpierre retire les exemplaires du communiqué Helg sans que le Conseil fédéral se soit prononcé sur son contenu. Le texte sera revu, en tout état de cause.

Affaire Wille.

M. Petitpierre constate que les membres du Conseil ont reçu un nouveau projet d'exposé.

M. Bourgknecht déclare qu'il était jusqu'à présent partisan d'un communiqué, mais qu'il a des hésitations après avoir lu les deux projets. Ce qui est dangereux, c'est le rapport annexé à la lettre que Wille a adressée à M. Petitpierre. On demanderait la production de la lettre Wille, puis celle de l'annexe. L'affaire ^{est} n'est pas ^{déclarée avec le temps} d'une extrême gravité. A part ^{dans} certains milieux, on ne reprochera pas grand'chose au Conseil fédéral. Mais le moral de l'armée subirait un rude coup si le Conseil fédéral montrait comment certains officiers généraux discutaient pendant la guerre. Si l'on veut vraiment publier un communiqué, il conviendrait de le raccourcir, en biffant notamment les détails des pages 4/5.

M. Petitpierre relève que son texte ne serait pas un "communiqué". Il est nécessaire de dire quelque chose, d'expliquer le comportement du Conseil fédéral. Il y a encore d'autres documents désagréables. Dans le cas Wille, la réaction de l'opinion publique sera moins forte qu'elle aurait

été il y a quelques années. Je suis prêt à raccourcir mon texte, si vous le désirez. Il n'est pas question de donner connaissance du contenu de la lettre Wille et de l'annexe.

M. Spühler exprime l'avis que le colonel Wille mérite de très graves reproches. Le Conseil fédéral doit des explications à l'opinion publique. Il doit dire s'il a connu les faits plus tôt et quelle attitude il a prise alors. L'exposé est un peu long, mais il vaut mieux renseigner largement que d'être bref, avec risque de susciter des questions et des interprétations erronées.

M. Petitpierre précise que son intention est de lire la déclaration à la presse et de remettre les documents aux membres des commissions des affaires étrangères.

M. von Moos pense qu'il faudrait dire à la presse que l'information est pour le moment confidentielle, jusqu'à la parution des documents. Il faudrait que la presse ait en main un écrit. Ce serait plus sûr. Cet écrit devrait être plus court que le projet et ne pas mentionner le rapport mentionné dans la lettre de Wille. Les agissements de Wille sont condamnables. Leur divulgation jetterait sur sa mémoire une ombre dont pâtirait sa famille. Il convient de ménager celle-ci et d'être réservé dans l'information de la presse. Il serait intéressant de savoir ce que le Conseil fédéral a fait lors du décès de Wille (lettre à la famille?). Le Volksrecht a déjà publié des informations sur certaines affaires (Pilet-Golaz/von Steiger/Feldmann).

M. Petitpierre mentionne que tous les documents sont déposés à Londres et accessibles à chacun. ~~J'avais proposé en 1955 au Conseil fédéral de ne pas se faire représenter, le moment venu, aux obsèques de Wille. Je pense que le Conseil fédéral n'y était pas représenté.~~

M. Chaudet relève qu'il aurait dû, pour obéir à la tradition, prononcer un discours mais qu'il a posé la question du Conseil fédéral en 1958 et que celui-ci l'a invité à assister aux obsèques mais à ne pas prononcer de discours. Le discours a été fait par Constam.

Pour finir, M. Petitpierre prend note de quelques recommandations concernant des passages à supprimer ou à modifier dans la déclaration. Il lira la déclaration, puis en remettra le texte à la presse. Cela se passera vendredi ou mardi.

Etats-Unis.

M. Bourgknecht demande si M. Kennedy a manifesté le désir d'envoyer un ambassadeur à Berne, à la place de celui qu'il avait primitivement prévu.

M. Petitpierre le renseigne. Il y a deux candidats.

Recours de la société de laiterie de Ballwil.

M. Bourgknecht fait des réserves quant aux considérations sous chiffre 4. Le département allègue que le fardeau de la preuve incombe à la société. On a affaire ici à des textes qui limitent la liberté/des particuliers. Le fardeau de la preuve devrait incomber aux administrations qui entendent imposer les limitations.

M. von Moos reprend la proposition pour revoir le chiffre 4.

Frais d'impression.

M. le Vice-Président résume la nouvelle proposition de la chancellerie fédérale et constate que des crédits supplémentaires devront vraisemblablement être demandés ici ou là.

La proposition est adoptée, sans autre observation.

Ordonnance douanière sur la navigation aérienne.

Le projet est adopté, à la majorité, dans le texte du département des finances.

Accord avec la France sur les transports routiers.

Répondant aux remarques du département des finances, M. Spühler déclare que la présence de M. Turrettini n'est peut-être pas indispensable mais que les Français désireraient la participation d'un représentant du département politique. M. Turrettini est d'ailleurs déjà à Paris. Quant à M. Lupi, c'est le spécialiste dont on ne peut guère se passer.

M. von Moos insiste sur l'importance d'instructions claires pour la question de la limitation du poids des véhicules. La division de police pense qu'on pourrait laisser tomber M. Turrettini mais que M. Lupi doit faire partie de la délégation.

M. Spühler^{se} déclare disposé à laisser tomber M. Turrettini. M. Tapernoux deviendra chef de la délégation. La décision ne doit pas préjuger l'avenir. M. Tapernoux a reçu pour instructions d'être prudent dans la question de la limite de poids. Ecouter plutôt que discuter.

Allocations de ménage au personnel fédéral.

M. Bourgknecht pose la question de savoir s'il faut prévoir cette forme nouvelle d'allocations recommandée notamment par les milieux chrétiens-sociaux. Le Conseil fédéral, lors d'un échange de vues antérieur, avait considéré la chose avec une certaine sympathie, mais

M. Spühler avait soulevé des objections. Certaines associations soulèvent également des objections, alléguant que les améliorations sur le plan social se font au détriment des améliorations profitant à tout le monde et qu'elles ne profitent pas aux jeunes agents non mariés. Les deux questions sont liées, car on ne peut instituer l'allocation de ménage et satisfaire en même temps les revendications concernant les améliorations générales, lesquelles ne pourraient dans ce cas dépasser 2 %, alors qu'on réclame 4 ou 5 %. Or une augmentation de 2 % seulement risque fort d'être déclarée inacceptable. L'allocation de ménage de 300 fr. par an ferait déjà 22 millions pour la Confédération. Si celle-ci débourse 22 millions pour cette allocation, elle ne peut payer encore 39 millions au titre de l'amélioration générale. Et puis, il y a le cas des couples sans enfants, où parfois mari et femme travaillent. Personne n'a demandé une augmentation de l'allocation pour enfants. Le Conseil fédéral devrait prendre aujourd'hui une décision de principe en disant si la revision en cours - provoquée par les conditions conjoncturelles (manque de personnel) - doit être ou non l'occasion d'introduire l'allocation de ménage pour le personnel fédéral. Le chef du département des finances n'en fait aucunement une question de prestige.

M. Spühler relève que le principe du salaire social (Bedarfslohn) est déjà largement appliqué. Si l'on veut prendre en considération la famille, il convient d'augmenter les allocations pour enfants, mais de ne pas introduire l'allocation de ménage. Celle-ci est dangereuse financièrement, car on oublie les allocations lorsqu'on discute la question des traitements, le traitement de base étant seul pris en considération. Si une allocation de ménage est instituée, la lutte se poursuivra pour le traitement de base. Il convient de ne pas oublier que le point de départ de la revision est le manque de personnel. Les jeunes gens sont attirés par le traitement de base et ^{par} par la perspective de toucher un jour une allocation de ménage et, plus tard, une pension.

Au vote, les avis sont partagés.

M. le Vice-Président (qui n'a pas voté) déclare qu'il serait en principe favorable à l'allocation de ménage mais doit constater que les conséquences financières seraient assez lourdes en cas de cumul des mesures (allocation de ménage et amélioration générale). Si l'on ne peut pas faire cet effort financier, mieux vaut renoncer pour le moment à l'allocation de ménage.

Il est entendu que le chancelier demandera aux deux conseillers fédéraux absents (M. Wahlen et M. Petitpierre, qui a quitté la séance), de faire part de leur avis, à l'intention de M. Bourgknecht.

Directeur du bureau des poids et mesures.

M. Bourgknecht communique que M. König, directeur du bureau des poids et mesures, demande s'il pourrait accepter la présidence du comité international de métrologie légale. Cela représenterait au moins un mois de travail par an. Je serais tenté de dire non, mais ne voudrais pas être trop dur. Quel est le sentiment du Conseil fédéral?

M. Tschudi déclare qu'il appartient au chef de département de juger si la Suisse a intérêt à ce que M. König assume la présidence du comité international.

Caisses Raiffeisen.

M. le Vice-Président mentionne que le Conseil fédéral est invité à se faire représenter à l'assemblée générale qui aura lieu en mai 1961. Il y a deux cas antérieurs où le Conseil fédéral a donné suite à une telle invitation (M. Max Weber en 1953, M. Chaudet quelques années plus tard).

M. Bourgknecht accepte de représenter le Conseil fédéral le 8 mai.